



## Compte-rendu de réunion

# Réunion d'échanges des animateurs de SAGE en Allier – Loire amont



<b>Date :</b> 19/10/12	<b>Heure :</b> 9H30 – 17h
<b>Lieu :</b> Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) du Haut-Allier (Langeac, Haute-Loire)	
<b>Participants et excusés :</b>	Cf. annexe
<b>Diffusion du présent compte-rendu :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présidents des CLE des SAGE en Allier – Loire amont (<i>par courrier</i>)</li><li>• Participants et excusés (<i>par courrier électronique</i>)</li></ul>
<b>Nom du rédacteur :</b>	Patrick Chegrani

La DREAL Auvergne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) (délégation de Clermont-Ferrand) ont co-organisé une réunion des animateurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en Allier – Loire amont le 19 octobre 2012.

L'objectif était d'échanger sur le thème des inondations, des points divers et des sujets d'actualité. L'après-midi était consacré à la visite du Conservatoire National du Saumon Sauvage (à Chanteuges). Le présent compte-rendu résume les principales discussions. Les diaporamas de présentation sont mis à la disposition des participants sur le site Internet de la DREAL Auvergne<sup>1</sup>.

### Inondations

Les présentations ont porté sur l'étude « 3P » (prévision, prévention, protection) de l'Établissement Public Loire (EPL) sur le bassin de l'Allier<sup>2</sup>, les notes de cadrage de la DREAL Languedoc-Roussillon sur l'articulation des démarches de gestion de la ressource en eau et du risque inondations<sup>3</sup> et la mise en œuvre de la Directive Inondations.

Le risque inondations apparaît souvent comme un enjeu secondaire des SAGE en Allier – Loire amont. Même si la problématique peut être forte, les CLE préfèrent s'appuyer sur d'autres outils (réglementaires comme les PPR, et contractuels comme les PAPI et les PSR) et considèrent que la plus-value du SAGE sur ce thème est faible.

Des réflexions locales mériteraient d'être développées, notamment à partir des travaux de la DREAL Languedoc-Roussillon (en priorité sur les zones d'expansion des crues, et par la prise en compte du risque inondations dans d'autres thématiques). Il reste également primordial d'assurer régulièrement l'information réciproque des acteurs des démarches sur l'eau et les risques.

L'étude 3P de l'EPL a établi un diagnostic complet qui est important pour tous les acteurs du bassin de l'Allier (bases de données et cartographies). Sa mise à jour et le suivi de la mise en œuvre des actions proposées sont un enjeu pour les années à venir.

1 Cf. [www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « Eau, biodiversité, ressource » – « Eau et milieux aquatiques » – « Politiques de l'eau » – « SAGE et politiques contractuelles » – « Les SAGE » – « Un réseau d'animateurs de SAGE en Auvergne ».

2 Cf. [www.plan-loire.fr/etude3P-allier](http://www.plan-loire.fr/etude3P-allier).

3 Cf. <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/notes-de-cadrage-regional-sur-l-a2312.html>

Les informations suivantes peuvent être retenues du tour de table sur la prise en compte des inondations dans chaque SAGE :

- Cher amont : En Auvergne, la problématique se pose à Montluçon, où existent des outils réglementaires et un programme d'actions non finalisé. Les zones d'expansion des crues n'ont pas été évoquées.
- Loire en Rhône-Alpes : Une étude 3P a de même été réalisée dans le bassin de la Loire. Le projet de SAGE comprend des dispositions sur les zones d'expansion de crues (délimitation par l'État), la réduction de la vulnérabilité (sous la forme de recommandations), les eaux pluviales (définition de débits de fuite complémentaires à la disposition 3D-2 du SDAGE Loire-Bretagne) et les zones humides (inventaires en cours).
- Dore : Le projet de SAGE se limite à l'intégration de la disposition 12A-1 du SDAGE (sur la culture du risque) et un bilan des outils réglementaires. Le lien avec l'enjeu de la mobilité est fort, même s'il n'est pas directement affiché. Le risque inondations a été pris en compte dans la définition des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides et la définition des ZHIEP et ZSGE, mais avec un poids relativement faible.
- Haut-Allier : L'étude 3P de l'EPL devrait être présentée à la CLE début 2013. L'enjeu n'est pas apparu prioritaire jusqu'alors (sauf à Langogne et Langeac). La disposition du SDAGE relative à la culture du risque devrait être intégrée dans le SAGE.
- Allier aval : La plus-value de la stratégie du SAGE repose sur la délimitation des zones d'expansion de crues (sans précision quant à la maîtrise d'ouvrage) et la gestion des eaux pluviales. Des recommandations et l'accès aux données devraient par ailleurs figurer dans le projet de SAGE. Les autres enjeux sont traités de façon indépendante (dynamique fluviale et zones humides par exemple).
- Alagnon : L'enjeu est présent dans le diagnostic du SAGE. Sa traduction dans le SAGE n'a pas encore fait l'objet de discussions en CLE. Concernant les zones humides, un inventaire a été réalisé en 2005 et les actions restent à hiérarchiser.

## **Points divers et sujets d'actualité**

### Projet de guide de propositions de bonnes pratiques juridiques pour la rédaction des SAGE

La DREAL Auvergne élabore une synthèse des dispositions et règles des SAGE approuvés ou validés par leur CLE (par une stagiaire en licence professionnelle « droit de l'environnement »). Le résultat est une fiche, par thématique, avec la synthèse des dispositions et règles recensées et des propositions de rédaction. La dynamique fluviale, la protection des berges et des ripisylves, la gestion quantitative, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et la biodiversité ont été traitées.

Les SAGE Loire en Rhône-Alpes et Yèvre-Auron qui ont récemment été adoptés seront intégrés dans cette étude. Les autres thématiques qu'il serait intéressant d'aborder sont les pollutions diffuses, les zones humides, les plans d'eau et la définition d'un objectif pour le taux d'étagement. La façon de rédiger est importante, et est traitée dans la mesure du possible dans cette étude. Le projet de rapport sera à nouveau transmis aux animateurs de SAGE pour avis et compléments, avant sa publication début 2013.

### X<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Un point d'information a été réalisé, sur le processus de révision dans son ensemble et les modifications qui concernent les politiques territoriales. Des réunions locales de présentation du X<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont prévues en février 2013.

Retours d'expérience sur la procédure d'approbation du SAGE, suite à sa validation (consultations et enquête publique)

Les animatrices des SAGE Dore et Loire en Rhône-Alpes ont apporté leur témoignage sur cette démarche, en cours pour leur SAGE (dont un schéma synthétique est présenté dans un diaporama). Il convient de noter :

- Le coût important, à la charge de la structure porteuse (avec un financement de l'AELB) : Il est de 50 k€ pour les SAGE Dore, Loire en Rhône-Alpes et Sioule. Le nombre d'envois pour les consultations était de 170 pour le SAGE Dore (rapport de présentation et CD) et 400 pour le SAGE Loire en Rhône-Alpes (avec accusés de réception).
- L'imprécision des textes sur la nécessité du quorum des 2/3 en CLE pour la modification du projet de SAGE entre les consultations et l'enquête publique : Cette possibilité est prévue par l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, mais sans précision sur le quorum (ni dans le Code de l'Environnement, ni dans les circulaires). Il semble préférable que ce quorum des 2/3 soit assuré pour modifier le projet de SAGE. A défaut, le compte-rendu de la CLE avec des propositions de modifications ultérieures peut être jointe au dossier d'enquête publique.
- La difficulté à recueillir les avis des conseils généraux et régionaux dans le délai de 4 mois de la consultation : Les calendriers des sessions ne sont parfois pas compatibles avec le calendrier du SAGE. Un échange en amont est préférable, si possible, d'autant que ce sont des partenaires importants du SAGE (en tant que contributeurs au projet de SAGE et financeurs) et que l'absence de délibération vaut un avis favorable tacite.

## Annexe : Liste des participant(e)s et des excusé(e)s

### Liste des participants

#### Animateurs de SAGE :

- Alagnon : Fabrice JOUANNE (SIGAL)
- Allier aval : Lucile MAZEAU (EPL)
- Cher amont : Laurent BOISGARD (EPL)
- Dore : Delphine GIRAULT (PNRLF)
- Haut-Allier : Aude LAGALY (SMAT du Haut-Allier)
- Loire en Rhône-Alpes : Muriel ARCOS (CG42)

EPL : Benjamin Le Coldroch

#### DDT :

- 43 : Jean-Marc REVEILLIEZ
- 63 : Daniel GARMY

ONEMA : Alain BONNET

Agence de l'Eau Loire-Bretagne (délégation de Clermont-Ferrand) : Yannick ERAUD, Christiane MENJEAUD, Olivier SIMEON

DREAL Auvergne : Dominique BARTHELEMY, Patrick CHEGRANI, Patrick MIROWSKI

### Liste des excusés

#### Animateurs de SAGE :

- Arroux-Bourbince : Steve MULLER (SIEAB)
- Lignon-du-Velay : Etienne FAUTRAD (SICALA)
- Loire amont : Valérie BADIOU (CG 43)
- Sioule : Cécile FOURMARIER-MOLAS (SMADC)

Conseil Régional d'Auvergne : Agnès ANDRE

#### DDT :

- 03 : Béatrice RAYNAUD, Nicolas VENTRE
- 15 : Corinne MAFRA, Philippe HOBE
- 42 : Philippe MOJA
- 63 : Audrey NADALLE, Jean OBSTANCIAS, Béatrice MICHALLAND

#### Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- Délégation de Clermont-Ferrand : Marc BOISSIER, Fany CHAILLOU, Aymeric DUPONT, François PENAUD
- Siège d'Orléans : Lucie SEDANO

DREAL Centre : Pascaline COUSIN

DREAL Auvergne : Christophe CHARRIER, Victoria COLAS-PARIS

MEDDTL – DEB : Johanna SANCHEZ